



Déclaration CAP 4 juillet 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s,

Cette année encore, 1328 agents de catégorie C remplissaient les conditions d'avancement au grade supérieur. Pour autant, seulement 268 agents seront promus.

Nous réitérons notre revendication nationale d'un ratio à 100 % considérant que le statut de la fonction publique territoriale se suffit à lui même.

Toutefois, nous reconnaissons que l'utilisation des millésimes en matière d'avancement permet une lecture plus simple pour les agents de la collectivité mais regrette que, sur cette nouvelle année « exceptionnelle » de transition suite à la mise en place du PPCR au 1^{er} janvier 2017, la municipalité n'ait pas impulsé davantage d'avancements en augmentant le nombre d'année.

Nous déplorons également que la dernière proposition émise par notre organisation concernant le déroulement de carrière des agents de maîtrise n'ait pas été retenue lors de la réunion conclusive.

Nous réitérons notre demande quant à l'évolution des évaluations professionnelles qui ne sont pas totalement maîtrisées par les évaluateurs et qui ont pour conséquence de freiner le déroulement de carrière de certains agents dont l'évaluation est en tenue de poste B « à améliorer » et qui ne devrait pas être un frein à l'avancement. Un agent devant s'améliorer n'est pas forcément un mauvais agent.

Enfin, les élu(e)s CGT remercient l'unité CAP pour sa disponibilité quant à nos questionnements et aux réponses apportées sur les tableaux d'avancements ainsi que sur la mise en place du PPCR.

Les élu(e)s CAP C